

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 MAI 2022

*L'an deux mille vingt-deux le jeudi cinq mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 26 avril 2022, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.
Corinne JUST, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Vincent BROUSSE, M. Michel CUBERTAFOND, M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, M. Thierry MIGUEL, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Samia RIFFAUD donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Hélène CUEILLE donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC

Absents :

M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, M. Jamal FATIMI

L'ORDRE DU JOUR EST

Modification n°5 du PLU de Feytiat - Création d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur de la route de Toulouse et modification des règlements graphiques et écrits

N° 21.4

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20220505-DL2222696H1

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 18 mars 2022, le Maire de la commune de Feytiat a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de sa commune.

La présente procédure correspond à la modification n°5 du PLU visant à créer une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la Zone d'activités de la Valoine, le Forum du Limousin et le secteur de Laugerie et à adapter les règlements graphiques et écrits.

I. Contexte

Une étude de programmation urbaine a été engagée en 2018 sur un périmètre élargi autour de l'entrée de ville sud – route de Toulouse, à cheval sur les communes de Limoges et Feytiat dans le cadre de l'appel à projet national du Ministère de la Cohésion des Territoires « Repenser la périphérie commerciale ». Cette étude visait à proposer une mutation du secteur industriel et commercial en déclin de la route de Toulouse, et à élaborer un schéma directeur d'aménagement ambitieux pour les fonciers en friche et les espaces publics.

Limoges Métropole, maître d'ouvrage de l'étude au titre de sa compétence développement économique, a animé ce travail en partenariat avec les communes de Limoges et Feytiat durant deux années pour aboutir à un projet structurant l'espace économique d'entrée de ville sud. Ce projet doit maintenant se traduire dans une OAP et dans le règlement graphique et écrit du PLU de Feytiat.

La transcription du projet d'entrée de ville sud dans le PLU de Feytiat par ces règles et l'OAP, impose donc la modification du PLU de la commune avec les orientations du projet structurant.

II. Procédure

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L.153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

1/ Rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure,

2/ Notification du dossier aux Personnes publiques associées (PPA),

3/ Conformément à l'article L153-41 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges,
- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Feytiat et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de la Limoges Métropole et en mairie de Feytiat.

En application des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Feytiat et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-067-246719312-20220505-DL2222696H1

Le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du PLU de la commune de Feytiat, en application des dispositions de l'article L153-41 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser les services de Limoges Métropole à mener les études relatives à la préparation du dossier,
- d'imputer sur les crédits prévus à cet effet au budget communautaire les sommes nécessaires à la modification du PLU,
- d'autoriser le Président à solliciter, en application de l'article L153-40 du Code l'urbanisme, l'association des services de l'Etat et à en déterminer les modalités,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
vendredi 13 mai 2022

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2022

Application agréée E.legalite.com

98_DE-087-248719312-20220505-DL2222696H1

Commune de FEYTIAT

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

VU LE 5 MAI 2022

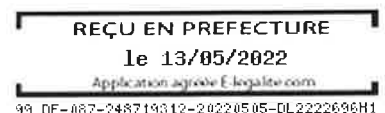
Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES



MODIFICATION N°5 DU PLU

NOTICE DE PRÉSENTATION

MAI 2022



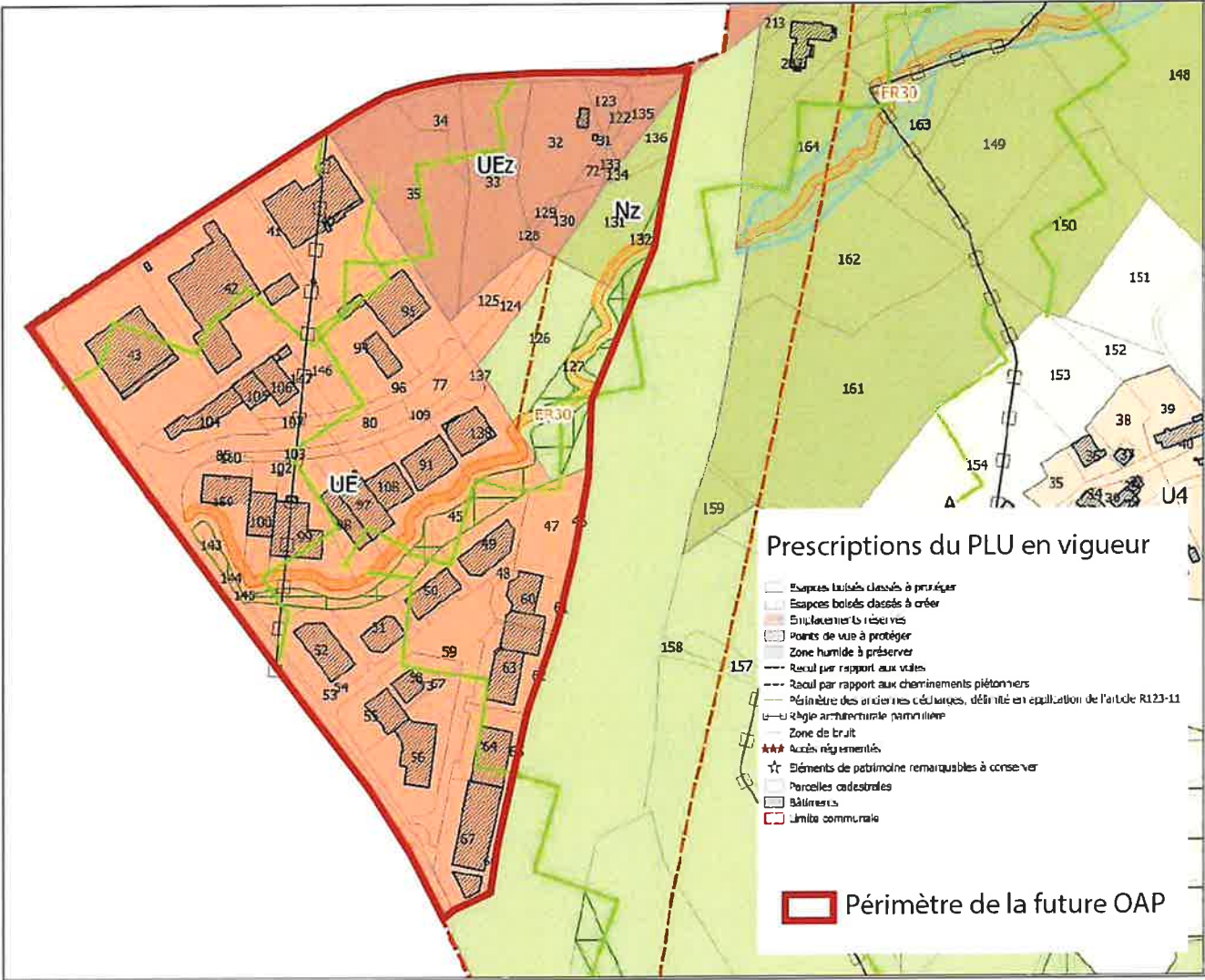
99_DE-1087-248719312-20220505-DL2222696H1

PROJET DE MODIFICATION N°5

Le projet de requalification de l'entrée de ville Sud – Route de Toulouse, porte, pour sa partie concernant la commune de Feytiat, sur les secteurs de Laugerie, la Zone d'Activités de La Valoine et le Forum Limousin.



EXTRAIT DU ZONAGE DU PLU ACTUEL



le 13/05/2022

Application agreeo E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20220505-DL2222696H1